067-200094332-20211025-0000002816-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 27/10/2021 Retour Préfecture : 27/10/2021 Date de publication: 02/11/2021



Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2021-9-13-6 Séance du lundi 25 octobre 2021

PDH 68 - APPROBATION DES CONVENTIONS D'OPERATION PROGRAMMEE OPAH RENOUVELLEMENT URBAIN (OPAH RU) DES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES DU PAYS RHIN-BRISACH ET DE LA **REGION DE GUEBWILLER SUR LA PÉRIODE 2021-2026**

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS:

BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, BURGER Etienne, CLAUSS Robin, COUCHOT Alain, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, FUCHS Bruno, GRAEF-ECKERT Catherine, GREIGERT Catherine, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HEMEDINGER Yves, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KOBRYN Florian, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, SITZENSTUHL Charles, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Fabienne, ZELLER Thomas

EXCUSES AVEC PROCURATION:

ADRIAN Daniel donne procuration à BEHA Nicole HAGENBACH Vincent donne procuration à ZELLER Fabienne HOERLE Jean-Louis donne procuration à DILIGENT Danielle KLINKERT Brigitte donne procuration à STRAUMANN Eric MULLER-BRONN Laurence donne procuration à SCHULTZ Denis VETTER Jean-Philippe donne procuration à TENENBAUM Anne WOLF Etienne donne procuration à WOLFHUGEL

EXCUSEE:

RUCH Valérie

ABSENTS:

DEBES Vincent, KOCHERT Stéphanie

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU le Code de la Construction et de l'Habitation, notamment ses articles R 327-1 (PIG), L 321-1 et suivants, R 321-1 et suivants,
- VU la délibération du Conseil départemental du Haut-Rhin n°CD-2017-6-10-2 du 8 décembre 2017 relative à la nouvelle politique sur l'habitat privé du Département du Haut Rhin,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1^{er} juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-3-5-1 du 15 février 2021 relative au rapport budgétaire 2021 Politique de l'Habitat ;
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis de la Commission Territoriale Région de Colmar en date du 4 octobre 2021,
- VU l'avis de la Commission de l'insertion, de l'habitat et de la lutte contre la pauvreté en date du 8 octobre 2021,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Au titre de l'Opération de Revitalisation de Territoire de la Communauté de communes du Pays Rhin-Brisach et des communes de Neuf-Brisach, Volgelsheim, Fessenheim, Biesheim et Vogelgrun :
 - Approuve la convention de partenariat pour la mise en œuvre de l'Opération de Revitalisation du Territoire de la Communauté de Communes du Pays Rhin-Brisach et des communes de Neuf-Brisach, Volgelsheim, Fessenheim, Biesheim et Vogelgrun, pour une durée de 5 ans, jointe en annexe à la présente délibération ;
 - Autorise le Président à signer cette convention d'ORT avec la Communauté de Communes du Pays Rhin-Brisach, l'Etat, la Banque des Territoires, la Région Grand Est et les Villes de Volgelsheim, Fessenheim, Biesheim, Vogelgrun;
 - Décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des de deux Conseillers d'Alsace pour représenter la Collectivité européenne d'Alsace au comité de pilotage de l'Opération de Revitalisation de Territoire ;
 - Désigne le binôme de Conseillers de la Collectivité européenne d'Alsace du canton d'Ensisheim, Mme ELMLINGER Carole et M. KAMMERER Joseph, en qualité de représentants de la Collectivité européenne d'Alsace au comité de pilotage de l'Opération de Revitalisation de Territoire;

- Au titre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH RU) de Neuf-Brisach :
 - Approuve la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) de Neuf-Brisach qui permettra de mobiliser les aides attribuées par la Collectivité européenne d'Alsace pour les travaux engagés par les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs, pour la période 2021-2026, jointe en annexe à la présente délibération ;
 - Autorise le Président à signer cette convention d'OPAH RU avec la Communauté de Communes du Pays Rhin-Brisach, l'ANAH, l'Etat, la Caisse des Dépôts et de Consignation, Action Logement, l'Agence Régionale de Santé, la Région, PROCIVIS ALSACE et la Ville de Neuf-Brisach;
 - Précise que les dépenses correspondantes aux aides attribuées par la Collectivité européenne d'Alsace pour les travaux engagés par les propriétaires occupants et propriétaires bailleurs seront à prélever sur le programme 037 – Enveloppe 09 – Tranche P037O002T08 sur l'imputation budgétaire 204-2324-552 - OPAH 68, sous réserve du vote des crédits au Budget Primitif 2022;
 - Décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des de deux Conseillers d'Alsace pour représenter la Collectivité européenne d'Alsace au comité de pilotage de l'OPAH RU de Neuf-Brisach ;
 - Désigne le binôme de Conseillers de la Collectivité européenne d'Alsace du canton d'Ensisheim, Mme ELMLINGER Carole et M. KAMMERER Joseph, en qualité de représentants de la Collectivité européenne d'Alsace au comité de pilotage de l'OPAH RU de Neuf-Brisach ;
- Au titre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) multisite de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller :
 - Approuve la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat e du Renouvellement Urbain (OPAH RU) multisite de la Communauté de communes de la Région de Guebwiller qui permettra de mobiliser les aides attribuées par la Collectivité européenne d'Alsace pour les travaux engagés par les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs, pour la période 2021-2026, jointe en annexe à la présente délibération ;
 - Autorise le Président à signer cette convention d'OPAH RU avec la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller, l'ANAH, la Banque des Territoires, Action Logement, l'Agence Départementale d'Information pour le Logement, la Caisse d'Allocation Familiales, la Région, Procivis Alsace et les Villes Guebwiller, Issenheim, Soultz et Buhl;
 - Précise que les dépenses correspondantes aux aides attribuées par la Collectivité européenne d'Alsace pour les travaux engagés par les propriétaires occupants et propriétaires bailleurs seront à prélever sur le programme 037 – Enveloppe 09 – Tranche P0370002T09 sur l'imputation budgétaire 204-2324-552 – OPAH 68, sous réserve du vote des crédits au Budget Primitif 2022;
 - Décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation de deux Conseillers d'Alsace pour représenter la Collectivité européenne d'Alsace au comité de pilotage de l'OPAH RU de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller;

- Désigne le binôme de Conseillers de la Collectivité européenne d'Alsace du canton de Guebwiller, Mme PAGLIARULO Karine et M. KLEITZ Francis, en qualité de représentants de la Collectivité européenne d'Alsace au comité de pilotage de l'OPAH RU de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

M. Francis KLEITZ en sa qualité de Maire de Guebwiller, ne prend pas part au débat ni au vote.

Le Président

Y

Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité